



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 71215

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés auxquelles sont confrontées de nombreux infirmiers libéraux lorsqu'ils cherchent à trouver des remplaçants temporaires. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les zones rurales où les médecins spécialistes et généralistes rencontrent d'ailleurs des problèmes similaires. Ces infirmières et infirmiers sont parfois dans l'impossibilité d'assurer leur remplacement temporaire lors d'arrêts maladie ou de congés annuels. Ils doivent donc renoncer à un repos mérité, subissant alors une grave détérioration de leurs conditions de travail et mettant même en péril leur propre santé. Il faut dire que la faiblesse de la rémunération de leurs actes les oblige à augmenter leurs heures de travail. Il lui demande donc de prendre d'urgence des mesures visant à faciliter le remplacement des infirmiers et infirmières libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71215

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7384